



Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2023

1. ACTIVITES DE LA MUTUELLE

La superficie assurée passe de 61.724 ha pour 804 affiliés en 2021 à 71.733 ha pour 846 affiliés en 2022, soit une augmentation en surface de 10.009 ha ou 16%. L'étendue moyenne par affilié passe de 76,8 ha à 84,8 ha/affilié.

Les forêts publiques assurées (communes, provinces et CPAS) couvrent aujourd'hui 38.981 ha, soit plus de la moitié de la surface totale assurée.

AMIFOR a enregistré deux sinistres en 2022 dont un pour lequel le montant à indemniser ne dépassait pas la franchise. AMIFOR n'a donc pas eu à intervenir

En 2022, le Conseil d'Administration n'a pas modifié son tarif d'indemnisations.

1.1. BILAN

1.1.1. ACTIF

Placements

Les bureaux de la Place Madou sont repris au bilan pour une valeur brute de 946.392 €, aménagements et frais de notaire compris. Ils figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 771.977€ après amortissement.

Les placements financiers sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 1.301.241€. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 1.241.016€ fin 2022 (dont 54€ en comptes d'épargne), ce qui représente une moins-value latente de 60.225€ fin 2022.

Autres éléments d'actifs

Nous comptabilisons dans l'actif le développement du CRM Odoo (gestion de la base de données des membres) pour un montant net de 2.162€ à la fin 2022.

Quant à nos valeurs disponibles (comptes à vue), elles se chiffrent à 930.969€ contre 939.215€ en 2021.

1.1.2. PASSIF

Capitaux propres

Après affectation du résultat, les capitaux propres se chiffrent à 2.986.004€ fin 2022 contre 2.961.065€ fin 2021. Le fonds spécial de prévision reste inchangé à 2.685.000€.



La réserve statutaire reste inchangée à 189.007€. Le résultat reporté s'élève à 111.997€.

Au 31 décembre 2022, le total bilantaire s'élève à 3.121.868€, vs. 3.081.624€ fin 2021.

1.2. COMPTE DE RESULTATS

Cotisations brutes

Les encaissements bruts se chiffrent à 185.175€ en 2022 contre 170.573€ en 2021, soit une augmentation de 14.602€, ou 8,56%.

La prime de réassurance auprès de QBE Re s'élève à 19.000€ en 2022, comme en 2021. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000€, avec une franchise de 80.000€ à charge d'Amifor.

Les revenus nets de cotisations, tenant compte de la variation annuelle de la provision pour cotisations non-acquises, se chiffrent à 166.175€ en 2022, contre 150.373 € en 2021.

Produits des placements

Nos revenus locatifs bruts atteignent 57.188€ en 2022 contre 60.858€ en 2021. La réduction est liée au fait que PEFC a réduit son occupation d'un bureau en 2022.

En 2022, les revenus de nos placements en titres sont de 59.931€ dont 12.627€ en dividendes.

Les revenus de nos comptes à vue et d'épargne sont eux de 1.261€ en 2022 contre 1.346€ en 2021.

Charge des sinistres

Nous avons indemnisé des sinistres en 2022 pour un montant de 739€.

Nous avons par ailleurs comptabilisé une provision de 10.339€, liée au sinistre survenu en juillet 2022 à Aywaille.

Frais d'exploitation

Les amortissements (charges non décaissées) sont de 42.535€ en 2022 contre 43.105€ en 2021. Ils sont principalement relatifs à l'immeuble Madou.

Concernant les taxes, nous avons enregistré en 2022 des taxes de 9.387€ pour le financement de l'INAMI, des taxes sur cotisations de 8.904€ (taxes sur les opérations d'assurance), toutes deux incluses dans les cotisations d'assurance, un précompte immobilier de 9.405€, une cotisation de financement de la FSMA de 7.472€ et des taxes diverses pour 9.515€. Le tout représente un total de 44.683€.



La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève à 6.627€.

1.3. AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 24.939€ contre 5.672€ en 2021.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 87.058€, le résultat à affecter se chiffre à 111.997€ et il vous est proposé d'affecter 0 € au Fonds spécial de prévision et de reporter à nouveau le montant de 111.997€.

2. RISQUES ET INCERTITUDES

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

Le Conseil d'Administration s'est penché sur la situation géo-politique issue de la crise russo-ukrainienne. Il reste attentif à l'évolution des marchés financiers et estime qu'à l'heure actuelle, elle ne met pas en danger la couverture de la marge de solvabilité de l'association.

Signalons que le dossier du litige contesté depuis 2017 avec l'administration fiscale et confié à l'avocate Me Vanhaelst est toujours en cours.

3. AUTRES INFORMATIONS

- La crise du Covid-19 et la situation géo-politique n'ont pas eu d'impact majeur sur les comptes 2022.
- Il n'y a pas eu en 2022 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- En 2022, le Conseil a poursuivi sa réflexion concernant une possible diversification des produits à offrir à ses membres, sans mettre en danger la continuité de l'association. Le comité « Risque tempête » constitué au sein du Conseil, a évalué les risques liés à la couverture d'assurance liée à la replantation des parcelles détruites par la tempête.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1er étage, Boîte 3 à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques d'incendie que courent leurs forêts suite aux changements climatiques.



Bruxelles, le 28 mai 2023

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX
Vice-Président du Conseil d'Administration

Jean-Christophe ANDRE-DUMONT, Michel TERLINDEN, Yves de le COURT, Jean-Charles de VIRON
Marie MONVILLE, Alain JAMAR de BOLSEE, Pierre PELTZER
Administrateurs

Jean-François HUYTS
Président du Comité de Direction